

Extrait des décisions de la séance municipale du 20 janvier 2025

début : 16h00

Présidence :

M. Patrick Emery, Syndic

Municipaux:

Mmes Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Muriel Preti MM. Roland Galley, Grégoire Favre, Pierre Jordan et

Michel Rochat

Demande de soutien

de soutenir financièrement la 6e édition du Rockin'Glâne Festival qui aura lieu en août 2025.

Matériel voirie

de valider le devis du Garage Frédéric Vaucher SA pour l'achat d'un pont élévateur à 4 colonnes Combi Lift Nussbaum avec ancrage pour charges lourdes.

Grande salle de Carrouge / Déménagement matériel du cinéma

de valider le devis de Henri Harsch SA pour déménagement et frais d'entreposage en garde-meuble.

PACom

de valider le rapport d'aménagement, dans le cadre de la révision du plan d'affectation communale, avec une correction concernant les toitures dans la Zone mixte 15 LAT et de demander au bureau ABA Partenaires SA de préparer le dossier pour mise à l'enquête publique complémentaire.

Gendarmerie / Rapport de dénonciation simplifiée

aux motifs de troubles à la tranquillité et l'ordre publics, troubles à la tranquillité et au repos d'autrui par l'emploi d'instruments, d'outils ou d'appareils sonores et souiller la voie publique le 17 novembre 2024 à 00h05 à Mézières, Chemin du Raffort, au droit du Collège, de délivrer une ordonnance pénale à 10 jeunes nés entre 2004 et 2008.

Avis d'infraction

de délivrer un avis d'infraction, avec une amende de Fr. 120.00, code 228 1, au propriétaire d'un véhicule s'étant parqué sur le trottoir devant le Collège Gustave Roud à Carrouge, le mercredi 15 janvier 2025. de délivrer un avis d'infraction, avec une amende de Fr. 120.00, code 228 1, au propriétaire d'un véhicule s'étant parqué sur le trottoir devant l'immeuble sis à la Route des Cullayes 4 à Mézières, le mercredi 15 janvier 2025 (véhicule resté immobilisé au même endroit durant plusieurs jours).

Parcelle N°4121

sous réserve de la remise de la signature manquante d'un voisin, d'autoriser le propriétaire à fermer l'accès à sa propriété par la construction d'une palissade et d'un portail métallique en acier inoxydable, selon dossier remis.

CAMAC 217816 / e-mob SA

de répondre à CGF Conseils SA que bien que la teinte retenue, crépi ribé plein 1.5 mm brun, corresponde aux normes, qu'il est jugé préférable, pour répondre aux attentes du voisinage, de retenir plutôt la teinte plus claire des immeubles déià réalisés.

de valider le choix de couleur pour les stores, soit en gris anthracite RAL 7016.

ASIJ / Conférence Alix Noble

de confirmer à l'ASIJ la mise à disposition du matériel souhaité, sauf les deux flips chart que nous n'avons pas.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Patrick Emery

alérie Pasteris